

Séance plénière du **13 Novembre 2025**,

L'an deux mille vingt-cinq, le **treize** du mois de novembre à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 6 novembre 2025 par M. le Président, s'est assemblé à la salle des Fêtes de Donzy, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - M. Yves RAVET - M. Pascal KNOPP - M. Michel VENEAU - M. Gilbert LIENHARD - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. Alexandre BLANDIN - M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD - M. Hicham BOUJLILAT - M. Frédéric CASSERA - Mme Martine LEROY - Mme Annie MILLIARD - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Muriel BUISSON - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - Mme Nathalie LIEBARD - M. Jean-Jacques BERTIN - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - Mme Jocelyne VERNAX - M. Frédéric AUCOUTURIER

Membres absents excusés : M. André BUISSON - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Bertrand FLANDIN - M. Benjamin MASI - Mme Nadège COQUILLAT - M. Jacky SCHOLLER - M. Jean-Marc BAUCINO - Mme Carole TABBAGH-GRUAU

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

M. Jan BOGERMAN remplacé par Mme Marie-Yvonne THEBAULT
Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond Le VAN

Membres ayant donné pouvoir : Mme Danielle ROY à Mme Marie-France LURIER
M. Yannis BONNET à M. Patrick PONSONNAILLE
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT
Mme Béatrice BOULOGNE à Mme Annie MILLIARD
Mme Corinne COLONEL à Mme Martine LEROY
M. Jean-Pierre MARASI à M. Gilbert LIENHARD
M. Michel RENAUD à M. Alexandre BLANDIN

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Mme Annie MILLIARD** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Exercice 2026 - Versements d'acomptes sur subventions

Mme Nathalie LIEBARD, MM. Hicham BOUJLILAT, Pascal KNOPP, Yves RAVET et Raymond LE VAN ne prennent pas part au vote.

Le Budget Primitif 2026 devrait être voté fin février 2026.

Cette date pourrait occasionner des difficultés de trésorerie aux principaux organismes habituellement subventionnés par la Communauté de Communes.

Afin de leurs permettre de régler leurs charges fixes, il vous est proposé d'autoriser le versement d'un acompte sur subventions (30 % de la subvention de 2025), selon le tableau ci-dessous :

Organismes	Subventions 2025	Acomptes avant vote du BP 2026
Association Nohain Atelier Théâtre	10 000,00 €	3 000,00 €
FRAMAA - Musée de St-Loup	35 100,00 €	10 530,00 €
Centre Social Cosne	209 000,00 €	62 700,00 €
Centre Social Donzy	103 500,00 €	31 050,00 €
Centre Social Pouilly	82 500,00 €	24 750,00 €
ADEB(HT)	399 000,00 €	119 700,00 €
EPIC - Office du Tourisme	290 000,00 €	87 000,00 €

Le montant des acomptes pouvant être versé avant le vote du budget 2026 ne définit pas le niveau final de subvention qui sera octroyée en 2026.

L'acompte pourra être versé sur demande écrite du bénéficiaire.

Ces sommes seront inscrites au BP 2026.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et de la commission des finances et après en avoir délibéré :

- **PROCEDE** aux versements d'acomptes tels qu'indiqué dans le tableau
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les actes afférents

Nombre de conseillers : 55

Présents : 40

Pouvoirs : 7

Votants : 42

Pour : 42

Abstention : 0

Contre : 0

UNANIMITE!

Envoyé en préfecture le 20/11/2025

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le 20/11/2025

ID : 058-200067916-20251113-2025_13_11_02-DE

Pour extrait conforme
Sylvain COINTAT, Président



Mme Annie MILLIARD, secrétaire de séance